

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt trois le vingt sept février, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal :14 février 2023

PRESENTS : Pascale RIGAULT, Philippe MONIER, Jean Marc QUINODOZ, Elise GUTEL, Guy JULLIEN, Philippe HERAUD, Catherine ZWOLAKOWSKI, Véronique EUGENE, Danielle BRET DREVON, Sébastien LEMAUFF, Jean Michel DETROYAT, Aurore PIERRE, Laurent CAUSSE.

ABSENTS EXCUSES : Jean Michel MAY pouvoir à JM Quinodoz, Monique RAMUS

Secrétaire de séance : Aurore Pierre

Le compte rendu de la séance du 16 janvier 2023 a été validé.

Aucun point n'a soulevé de débats, les votes tiennent compte des pouvoirs

N° 2023/008 : Logement pour réfugiés Ukrainien

Le conseil valide l'avenant du bail en cours jusqu'au 31/12/2023 avec les mêmes garanties.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

N° 2023/009 : Convention ADS

Le conseil municipal approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relatif au marché public de maintenance et d'évolution de l'outillage du système d'instruction ADS, portée par GAM.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

N° 2023/010 : Convention Eclairage public

Le conseil municipal approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relatif au marché public de gestion, maintenance et renouvellement des systèmes d'éclairage, porté par le GAM

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

N° 2023/011 : Projet Cimetière

Mme le Maire demande au conseil de valider le projet d'extension du cimetière dans un caractère d'urgence.

Elle propose une ouverture par l'intérieur de ce dernier et va effectuer une demande au Préfet en ce sens, dans le cadre d'une extension du cimetière.

Les études doivent être menées, les budgets afférents prévus, et expose un projet sur une partie du terrain acquis seulement pour pourvoir à une solution rapide.

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir lui accorder tout pouvoirs pour effectuer les démarches administratives, ainsi que de pouvoir déposer un permis de construire afin d'ériger un mur d'enceinte comme la loi l'exige sur une surface de 32 mètre linéaire à exposition nord sur le fond la parcelle référencée, sur la largeur maximale possible selon l'altimétrie.

En l'état elle oblige les services communaux à procéder au recensement des sépultures : pour mémoire les communes ont la possibilité de procéder à la reprise des sépultures qui se trouvent en état d'abandon, ou encore qui ne sont pas renouvelées.

Les procédures à mettre en œuvre dépendent de nature de la sépulture (selon qu'il s'agit d'une concession funéraire ou d'une tombe « *ordinaire* ») et du motif pour lequel la reprise est envisagée (concession en état d'abandon, sépulture non renouvelée).

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

N° 2023/012 : Compte de gestion de la commune

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

N° 2023/013 : Compte Administratif de la commune

		EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 744 420,09	G	2 314 971,72
	Section d'investissement	B	2 228 763,28	H	2 143 363,85
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 251 523,62 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	932 735,76 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	4 905 919,13	= G+H+I+J	5 709 859,19
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 744 420,09	= G+I+K	3 566 495,34
	Section d'investissement	= B+D+F	3 161 499,04	= H+J+L	2 143 363,85
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 905 919,13	= G+H+I+J+K+L	5 709 859,19

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

N° 2023-014: Affectation du résultat Budget Principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

recettes	2 060 686,67
dépenses	1 526 015,57
Résultat de l'exercice	534 671,10
Résultat reporté N-1	1 648 461,63
Résultat de clôture reporté au BP 2022 à la section de fonctionnement	2 183 132,73

SECTION D'INVESTISSEMENT

recettes	379 082,11
dépenses	1 975 114,77
Résultat de l'exercice (A)	-1 596 032,66
Résultat reporté N-1 (C)	663 297,84
Besoin ou excédent de financement (A+B+C)	-932 734,82
Résultat comptable reporté au BP 2022 (A + C) à la section d'investissement	-932 734,82

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

N° 2023-015 : Taux de contributions 2023

Mme le Maire rappelle la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition 2023 (taux de variation entre 2022 et 2023 = 0%), et décide :

Taxe d'habitation : 7,75%

Taxe foncière bâti : 18,25% (partie communale) + 15,90% (partie départementale) = 34,15%

Taxe foncière non bâti : 44,59%

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

N° 2023/016 : Budget 2023 de la commune

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1066)	2 164 290,06	3 152 425,25
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		369 135,19	0,00
		=	=
	Total de la section d'investissement (2)	3 152 425,25	3 152 425,25
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 945 640,06	2 141 700,00
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	802 940,06
		=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	2 945 640,06	2 945 640,06
	TOTAL DU BUDGET (4)	6 098 065,31	6 098 065,31

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

N° 2023-017: Compte de gestion Maison de Santé 2022

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

N° 2023/018 : Compte administratif 2022 Maison de Santé

		EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	12 885,43	G	38 968,24
	Section d'investissement	B	132 054,25	H	411 410,83
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	6 826,67 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	298 603,95 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	144 939,68	= G+H+I+J	755 809,69
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	12 885,43	= G+I+K	45 794,91
	Section d'investissement	= B+D+F	132 054,25	= H+J+L	710 014,78
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	144 939,68	= G+H+I+J+K+L	755 809,69

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

N° 2023-019 : Affectation du résultat Budget annexe

SECTION DE FONCTIONNEMENT

recettes	38 968,24
dépenses	12 885,43
Résultat de l'exercice	26 082,81
Résultat reporté N-1	6 826,67
Résultat de clôture reporté au BP 2023 à la section de fonctionnement	32 909,48

SECTION D'INVESTISSEMENT

recettes	411 410,83
dépenses	132 054,25
Résultat de l'exercice (A)	279 356,58
Résultat reporté N-1 (C)	298 603,95
Besoin ou excédent de financement (A+B+C)	577 960,53
Résultat comptable reporté au BP 2023 (A + C) à la section investissement	577 960,53

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

N° 2023/020 : budget Maison de Santé

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 196R)	577 900,53	0,00
=		=	=
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 577 900,53
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		577 900,53	577 900,53
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	47 909,48	35 909,00
=		=	=
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 35 909,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (2)		47 909,48	35 909,00
TOTAL DU BUDGET (4)		645 870,01	645 870,01

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

N° 2023-021 : Remboursement anticipé prêt relais budget annexe

L'adjoint aux finances expose que les prêts relais avaient été contractés afin d'attendre le versement d certaines subventions.

Vu les versements obtenus,

Considérant que le projet est achevé,

Il est proposé de solder les prêts de 100 000€ et 300 000€

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

N° 2023-022 : tableau des subventions 2023

	BP 2023
--	----------------

ASSOCIATIONS VEUROISES article 6574	
DON DU SANG	250
FNACA	180
AU PIED DE MA TOUR	550
COMITE D'ANIMATION	0
HYOCHI SPORTS VEUREY	0
SOU DES ECOLES	1800
SOCIETE MUSICALE	8000
TENNIS CLUB	900
KASSUMAY	250
CLUB ESCALADE	3 000
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 000
LE PONEY INSTITUTEUR	300
HOCKEY SUR GAZON	1 000
CHATEAU SASSENAGE	200
DDEN (école)	150
CORPS ET GRAPHIE	288
LOCOMOTIVE	500
Les petits malins	91 509
Les petits bouts	47 500
Article 657362 ac 2015 CCAS de Veurey Voroize	19 200

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0